

REBONDIR

RIBUMBÀ



**Guide de soutien
et d'accompagnement
du chef d'entreprise**



REBON

DIR

EDITO ►►►

« L'économie insulaire retrouve la santé » : Tel est en effet le diagnostic établi par la Banque de France, dans son enquête réalisée en 2017 auprès des chefs d'entreprise corses. Après plusieurs années de dégradation économique, la Corse semble ainsi amorcer une phase de reprise, avec une consolidation attendue dans de nombreux secteurs d'activité.

Ce constat ne saurait pour autant s'entendre comme exclusif, et doit intégrer la réalité de l'ensemble de nos composantes, notamment des TPE, fortement impactées par la contraction économique et les mutations continues de leur environnement concurrentiel.

Dans ce contexte, la prévention des difficultés et l'accompagnement d'entreprises fragilisées demeurent un enjeu majeur des actions en faveur du soutien à l'économie et à la préservation des emplois.

La Collectivité de Corse en a fait un axe fort de sa stratégie économique.

En témoignent la création de la première plateforme d'appui à la restructuration – SFIDA – portée par l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) et, en partenariat avec l'Etat et l'ensemble des institutions publiques concernées, le déploiement d'une Cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté de Corse – CDTE – dont le fonctionnement et la gouvernance fondent un dispositif unique et résolument efficace.

Les volets de détection et de prévention demeurent néanmoins insuffisants, et l'information aux dirigeants d'entreprise encore trop limitée. Une meilleure prévention des difficultés, et un engagement rapide des premiers contacts, constituent pourtant d'indéniables atouts pour qui souhaite favoriser la recherche de solutions pérennes et adaptées.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, en concertation avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels, élaborer ce guide de prévention. Il s'agit pour nous d'améliorer la connaissance globale des chefs d'entreprise sur les dispositifs existants et les interlocuteurs pertinents.

Nous espérons ainsi apporter une contribution efficace à notre environnement économique avec ce premier ouvrage collectif qui demeure, naturellement, à compléter et à amender au fil du temps.

Bonne lecture !

Jean Christophe ANGELINI

Conseiller Exécutif de Corse

Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse

UN RÉSEAU D'INTERLOCUTEURS À VOTRE ÉCOUTE



Les difficultés sont des événements normaux de la vie d'une entreprise, votre expert-comptable, voire votre avocat, sont là pour vous aider à les résoudre. Avec une mission d'écoute et d'appui, des interlocuteurs privilégiés peuvent soutenir vos démarches, partager avec vous et vos conseils une première analyse sur les difficultés rencontrées, et vous accompagner dans la mobilisation des dispositifs les plus pertinents pour contribuer à la résolution des difficultés rencontrées, de la situation d'urgence constatée au rebond à plus long terme de votre activité.

• Conseiller à la Restructuration Economique :

Sous l'autorité du Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse (ADEC), et en conformité avec les lignes directrices du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII), il a en charge la politique de restructuration économique de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC). A ce titre, il co-pilote avec le CRP la Cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté (CDTE), assure le déploiement de la plateforme d'appui à la restructuration économique SFIDA et des régimes d'aides dédiés.

Contact : olivier.mosconi@adec.corsica

• Commissaire au redressement productif (CRP) :

Sa mission est d'intervenir le plus en amont possible des difficultés, et d'accompagner les entreprises dans la recherche de solutions globales et pérennes d'un point de vue économique, social et financier. Il travaille pour cela en relation étroite avec l'ensemble des acteurs publics concernés au sein de la Cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté (CDTE) de Corse.

Contact : corse.redressementproductif@direccte.gouv.fr

• Cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté de Corse - CDTE :

Instituée par la circulaire ministérielle du 19 octobre 2016, la CDTE est une cellule régionale d'alerte précoce co-pilotée par la CRP et le conseiller à la restructuration de l'ADEC (cf. encadré). Elle a pour objet de traiter les difficultés des entreprises, sur une base individuelle et confidentielle, par la mobilisation concertée des dispositifs législatifs et réglementaires dédiés, dont elle renforce ainsi la lisibilité et l'efficacité.

Contacts : corse.redressementproductif@direccte.gouv.fr; sfida@adec.corsica; cdte.corse@urssaf.fr;

• Plateforme d'appui à la Restructuration Economique (SFIDA) :

Créée par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 29 juillet 2016, elle est portée par l'Agence du développement économique de la Corse (ADEC). Elle intervient pour consolider l'action des dispositifs législatifs et réglementaires de soutien aux entreprises en difficulté, via la mise en œuvre et le financement de plans de sauvetage, de restructuration économique, voire de soutien à l'investissement productif.

Contact : sfida@adec.corsica



• Cellules d'aides aux entreprises en difficultés des chambres consulaires :

Dans le cadre de leur mission générale de soutien aux entreprises dans leur ressort géographique, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de Corse-du-Sud et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute Corse, avec le soutien financier de l'ADEC, ont déployé une cellule d'aides aux entreprises en difficultés. Sa mission est d'assurer un contact de proximité avec le chef d'entreprise, établir un premier diagnostic avec lui pour évaluer l'ampleur et la gravité des difficultés rencontrées, et l'aider le cas échéant à bénéficier des aides publiques les mieux adaptées à sa situation en l'orientant vers la CDTE.

Contacts : CMAC: cjiaccopino@cm-ajaccio.fr , patrick.pianelli@cmahc.fr ; CCI2A: berangere.rodeville@sudcorse.cci.fr ; CCI2B: e.martelli@ccihc.fr

• Cellule de Prévention du tribunal de Commerce :

Elle vous offre l'opportunité d'obtenir un entretien avec un juge en activité afin de bénéficier, en toute confidentialité, d'un exposé des différentes solutions juridictionnelles de traitement des difficultés et d'une orientation la mieux adaptée à la nature et l'ampleur des difficultés rencontrées.

Contacts : accueil@greffe-tc-ajaccio.fr ; www.greffe-tc-bastia.fr

• Les correspondants TPE Banque de France :

Chaque succursale départementale de la Banque de France met à la disposition des dirigeants de TPE un correspondant local, pour les conseiller et mieux les orienter dans leurs demandes de renseignements, ou de financement.

Contacts : TPE2A@banque-france.fr / TPE2B@banque-france.fr

• Des interlocuteurs spécifiques à chaque secteur d'activité :

Organisations patronales, fédérations professionnelles, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (ESS), Mutualité sociale agricole (MSA).

LA CELLULE DE DÉTECTION ET DE TRAITEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

CDTE DE CORSE

**Vous êtes dirigeant d'une entreprise et vous rencontrez des difficultés :
la CDTE de Corse vous aide et vous accompagne.**

MISSIONS :

Qu'elles soient d'ordre économique, financier ou social, la CDTE participe au traitement de vos difficultés de manière individuelle, personnalisée et surtout confidentielle.

Sur simple sollicitation de votre part, les membres de la CDTE réalisent un diagnostic partagé de votre situation et vous oriente sur le, ou les dispositifs, les plus appropriés à la nature des difficultés observées.

Par cette saisine, vous sensibilisez ainsi l'ensemble de vos partenaires du quotidien sur la réalité de votre situation, vous bénéficiez de leur expertise, et accélérez la mobilisation des dispositifs d'accompagnement.

En complément, et lorsque le diagnostic partagé des membres de la CDTE en valide l'opportunité, l'action de ces dispositifs réglementaires pourra être consolidée par l'action de la plateforme d'appui à la restructuration économique – SFIDA – portée par l'Agence du développement économique de Corse (ADEC).

En effet, une solution à l'apurement d'un contentieux social, fiscal ou bancaire ouvre la voie, sous condition d'éligibilité, à de possibles aides économiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse pour assurer le rebond ou le développement de votre entreprise.

COMPOSITION :

- Le secrétaire général aux affaires de Corse
- Le commissaire au redressement productif
- Le conseiller à la restructuration économique de l'ADEC
- Les directeurs régionaux et départementaux des Finances publiques
- Le directeur régional de la DIRECCTE
- Le directeur régional de la Banque de France
- Le directeur régional de l'URSSAF

COMMENT SAISIR LA CDTE ?

Vous trouverez le mandat de saisine de la CDTE sur les sites internet de l'ADEC, de la DIRECCTE et de l'URSSAF. Vous devez l'imprimer, le compléter, le signer, puis l'adresser par mail à l'une des adresses suivantes :

sfida@adec.corsica
corse.redressementproductif@direccte.gouv.fr
cdte.corse@urssaf.fr

Vous accompagner dans la résolution de problèmes financiers



02

Vous faites face à une baisse brutale de votre activité, à un retard de paiement de la part de vos clients, voir à la défaillance de l'un d'eux, ou avez dû assurer sur vos fonds propres le financement d'un investissement vital pour la poursuite de votre activité.

Vous êtes dès lors confrontés à des problèmes de trésorerie, qui n'ont pas permis le règlement à échéance de vos impôts, taxes, cotisations de sécurité sociale, caisses de retraite, générant ainsi une dette fiscale et/ou sociale.

Vous vous trouvez dans l'obligation d'augmenter votre dette fournisseurs, au-delà des accords contractés.

De façon liée, vous éprouvez dans ce contexte des difficultés à négocier avec votre partenaire bancaire l'octroi d'un crédit de trésorerie à court terme ou l'allongement d'une ligne de trésorerie.

Les causes des déséquilibres observés vous semblent plus profondes, vous souhaitez pouvoir bénéficier d'une expertise plus poussée de la situation financière et de la solvabilité de votre entreprise, afin de travailler à une solution à plus terme avec vos partenaires bancaires ou institutionnels.

Les dispositifs suivants sont à votre disposition pour vous accompagner dans la résolution de vos difficultés :

• La commission des chefs des services financiers (CCSF) :

Toute entreprise qui rencontre des difficultés à régler ses dettes auprès plusieurs créanciers publics (impôts, taxes, cotisations de sécurité sociale, cotisations d'assurance chômage, etc.) peut saisir la CCSF qui examine, en toute confidentialité et au regard de sa situation économique et financière, la possibilité d'établir un plan de règlement échelonné.

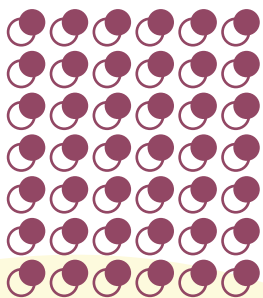
Le cas échéant, et sous réserve du respect de l'échéancier, l'octroi d'un plan permet la suspension des poursuites, la radiation des privilèges inscrits et l'accès aux marchés publics.

Contacts : DRFiP de Corse et de Corse-du-Sud, olivier.jacques1@dgfip.finances.gouv.fr ; DDFiP de Haute-Corse, kamel.rimani@dgfip.finances.gouv.fr

• L'échelonnement de dettes fiscales et sociales :

Les services fiscaux et les organismes sociaux (URSSAF, RSI et MSA) peuvent être saisis indépendamment d'une demande de CCSF et accompagner les entreprises qui ont des difficultés pour payer leurs cotisations. Un recouvrement adapté à la situation peut alors être proposé, via l'octroi de plan d'échelonnement des paiements.

Contacts : URSSAF de Corse, cdte.corse@urssaf.fr; Service des impôts des entreprises (SIE) territorialement compétent.



• Le médiateur des entreprises :

Toute entreprise peut recourir au médiateur des entreprises de sa région, qui propose un service de résolution amiable des différends, qu'il s'agisse d'un litige entre entreprises, ou d'un litige entre une entreprise et une administration. La médiation contribue ainsi à résoudre les difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec les clients et les fournisseurs privés ou publics. Elle est gratuite et menée avec une stricte obligation de confidentialité.

Contact : marie.francoise-baldacci@direccte.gouv.fr

• Les procédures de règlement amiable :

Deux procédures préventives et confidentielles sont mises à disposition de toute entreprise qui connaît des difficultés pouvant compromettre la continuité de leur exploitation, le mandat ad hoc et la conciliation. Elles permettent au dirigeant d'entreprise de négocier ses dettes avec ses créanciers sous l'égide d'un mandataire ad hoc, ou d'un conciliateur, désignés par le Président Tribunal de commerce. L'objectif étant la signature d'accords contractuels de rééchelonnement de dette avec l'ensemble des créanciers de l'entreprise.

Contacts : accueil@greffe-tc-ajaccio.fr ;
www.greffe-tc-bastia.fr

• La médiation du crédit :

En cas de difficultés rencontrées avec sa banque (financement de trésorerie, dénonciation de découvert), l'entreprise peut saisir la médiation du crédit qui vise à renouer le dialogue avec sa, ou ses, banques partenaires et proposer un accord afin de lever les difficultés. La saisine du médiateur du crédit s'opère via le site internet dédié et reste confidentielle. Dans chaque département, le médiateur du crédit délégué est le directeur départemental de la Banque de France.

Contact : www.economie.gouv.fr/mediateurcredit

• Le fonds d'ingénierie financière en faveur des TPE et des PME :

En cours de création, ce fonds qui bénéficie d'un cofinancement de l'Etat dans le cadre du volet économique du programme exceptionnel d'investissement, permettra aux TPE et PME qui rencontrent des difficultés de trésorerie d'accéder à un financement sous forme d'avance remboursable à taux zéro.

• L'audit financier CODEFI :

Pour objectiver la situation financière d'une entreprise, sa rentabilité, et faciliter ainsi l'élaboration de solutions avec des partenaires bancaires ou obtenir des moratoires de dette publique, le Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises (CODEFI) peut proposer la prise en charge d'audits financiers, sous réserve d'éligibilité et sur demande de l'entreprise.

Contacts : olivier.jacques1@dgfip.finances.gouv.fr ;
DDFIP de Haute Corse, kamel.rimani@dgfip.finances.gouv.fr

• L'audit financier OPALE (Outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises) :

La Banque de France déploie, à destination des dirigeants de TPE et PME un diagnostic financier complet de leur entreprise et une comparaison de ses performances, afin d'identifier leurs points forts et les points de vigilance dans une logique de prévention des difficultés.

Contacts : TPE2A@banque-france.fr /
TPE2B@banque-france.fr

• La réunion de transparence :

Une entreprise peut saisir la Banque de France pour faire le point, en présence de ses bailleurs de fonds (banques et autres établissements de crédit), sur sa situation financière, ses perspectives d'évolution et, le cas échéant, valider ses hypothèses de redressement économique et financier.

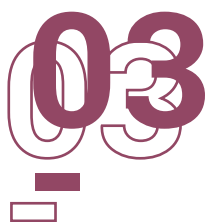
Contacts : TPE2A@banque-france.fr /
TPE2B@banque-france.fr

Le diagnostic en ligne :

La CCI d'Ajaccio et de Corse du Sud, ainsi que la CCI de Bastia et de Haute Corse, mettent à la disposition des dirigeants un autodiagnostic rapide, précis et confidentiel, pour leur permettre de mieux appréhender la situation actuelle de leur entreprise et l'impact éventuel de récents événements ou difficultés.

Contacts :
www.2a.cci.fr/autodiagnostic-entreprise-en-difficultes.html
www.bastia.aeroport.fr/Entreprises/developper_difficulte.php

VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RELANCE OU LA RESTRUCTURATION DE VOTRE ACTIVITÉ



• Le Diagnostic technico-économiques

- CESAAR :

Pour les PME qui rencontrent des difficultés prévisibles ou avérées, la DIRECCTE peut prendre en charge la réalisation d'un diagnostic économique pour identifier les causes des difficultés, et faire émerger des préconisations d'actions ou d'évolution de la stratégie de l'entreprise.

Contact : marie.françoise-baldacci@direccte.gouv.fr

• La prestation GEODE

(Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises) :

GEODE est une prestation payante assurée par un analyste de la Banque de France, destinée à établir, en concertation avec le dirigeant, un diagnostic stratégique, ainsi que des simulations prévisionnelles sur son entreprise et sa trajectoire d'évolution dans son contexte sectoriel et concurrentiel.

Contacts : TPE2A@banque-france.fr / TPE2B@banque-france.fr

• Le dispositif d'aide à la restructuration économique

Le PATTU RISTRUTTURAZIONI :

Créée par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 1er juin 2017, le Pattu Ristrutturazioni intervient dans le co-financement de plans de restructuration soutenus par la plateforme SFIDA. Selon le besoin exprimé par le plan de restructuration, le Pattu Ristrutturazioni peut intervenir sous forme d'avances remboursables ou de subventions destinées exclusivement à financer le rebond de l'entreprise. A ce titre, il ne peut être sollicité par pour apurer un passif public ou bancaire.

Contact : sfida@adec.corsica

• Outils financiers :

ADIE Corse et Corse Active pour l'Initiative (CAPI) accompagnent et proposent des solutions de financement aux TPE pour leur développement, via l'octroi de microcrédits, avances ou prêts à taux zéro, ou encore garanties d'emprunts bancaires.

Contacts : www.adie.org , www.corseactive.org

Les difficultés que vous rencontrez peuvent être purement conjoncturelles, et pour cela être traitées via la seule mobilisation de dispositifs de soutien présentés ci avant.

En revanche, certaines difficultés peuvent avoir fragilisées plus durablement votre activité et peuvent nécessiter, au-delà de la mobilisation de ces dispositifs de première instance, un plan de relance pour pérenniser à plus long terme votre activité et vos emplois.

A ce titre, vous souhaitez être accompagné pour la relance de votre activité, identifier des voies de croissance, voire envisager un plan de restructuration plus global, et bénéficier d'un soutien financier.

Les outils et opérateurs suivants peuvent vous accompagner dans cette démarche

• Prêts du Fonds de Développement Economique et Social (FDES) :

Dans le cas où des partenaires bancaires, publics ou privés soutiennent la restructuration d'une entreprise, le CODE-FI peut également participer au financement du plan de restructuration, sous réserve d'éligibilité et sur demande de l'entreprise, via par un prêt du Fonds de développement économique et social (FDES) venant boucler un tour de table financier.

Contacts : DRFiP de Corse et de Corse-du-Sud, olivier.jacques1@dgfip.finances.gouv.fr
DRFiP de Haute Corse
kamel.rimani@dgfip.finances.gouv.fr

• Les procédures collectives : plan de sauvegarde et redressement judiciaire :

Lorsque le passif contracté par une entreprise est trop important, une entreprise peut solliciter le tribunal de commerce pour entamer une démarche de sauvegarde ou de redressement judiciaire. Leur objectif commun est de permettre la poursuite de l'activité, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif de l'entreprise dans le cadre d'un plan arrêté par le Tribunal de commerce.

La procédure de sauvegarde peut être sollicitée par une entreprise fragilisée qui ne se trouve pas en état de cessation des paiements, dans le cas contraire c'est une procédure de redressement judiciaire qui doit impérativement être envisagée.

Contacts : accueil@greffe-tc-ajaccio.fr ; www.greffe-tc-bastia.fr

VOUS AIDER À SÉCURISER LA SITUATION DE VOS SALARIÉS

04

Vous prévoyez que vos difficultés sont susceptibles d'avoir un impact sur la situation de vos salariés ou entraîner des licenciements ?

Vous souhaitez profiter du contexte de relance, ou de restructuration, de votre entreprise pour repenser votre organisation interne et mettre en place un plan de formation ?

Des dispositifs réactifs et opérationnels sont à votre disposition

• L'activité partielle :

Pour pallier à une baisse d'activité ou une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement, le dispositif permet de maintenir les salariés dans l'emploi et de prévenir ainsi les licenciements économiques. Son principe est de compenser la perte de revenu occasionnée pour les salariés, du fait de la réduction de leur temps de travail en deçà de la durée légale, conventionnelle ou contractuelle, tout en aidant les employeurs à financer cette compensation. L'entreprise, aidée financièrement, conserve ainsi ses compétences, qu'elle peut renforcer par des actions de formation.

Contact : Voir "Fonds National pour l'Emploi" ci-dessous.

• Fonds National pour l'Emploi – FNE Formation :

L'objectif du dispositif est le maintien dans l'emploi et la prévention des licenciements économiques, via le financement (en complément de l'OPCA), d'actions de formation visant à faciliter l'adaptation des salariés à une transformation ou réorganisation de l'activité de l'entreprise, voir une évolution de son modèle économique pour faire face à une évolution de son environnement concurrentiel.

Contact : DIRECCTE de Corse / Unités départementales. corse.ut2a@directe.gouv.fr / corse-ut2b@directe.gouv.fr

• Diagnostics RH :

Les entreprises, notamment les TPE ne disposant pas d'un service dédié, peuvent bénéficier d'un diagnostic personnalisé de 1 à 3 jours pour professionnaliser leur gestion RH et repérer les axes concrets d'amélioration. En cas de difficultés prévisibles ou avérées, l'objectif est de les aider à anticiper leurs effets sur l'emploi, mettre en œuvre les mesures nécessaires et mobiliser les dispositifs adaptés à leur situation. La prestation Conseil RH pour les TPE-PME est assurée par des prestataires externes référencés par la DIRECCTE.

Contact : DIRECCTE de Corse / Unités départementales. corse.ut2a@directe.gouv.fr / corse-ut2b@directe.gouv.fr

• Offre de formation des chambres consulaires :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), ainsi que les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) offrent, à destination des PME, TPE et artisans une offre de formation continue globale et adaptée aux besoins de salariés et des dirigeants, pour les accompagner dans leur professionnalisation et le renforcement de leurs compétences.

Contacts : www.2a.cci.fr ; www.bastia-hautecorse.cci.fr ; www.cm-ajaccio.fr ; www.cmahc.fr

LA RECHERCHE D'INVESTISSEURS ET DE NOUVEAUX MARCHÉS

05

Une réorientation ou une remise en question de votre parcours d'entreprise peut passer par l'ouverture de votre capital et de votre structure à de nouveaux opérateurs (investisseurs privés). De même, le rebond peut signifier la recherche de nouveaux débouchés sur le plan géographique et donc la prospection de nouveaux marchés.

Ouvrir son entreprise ou ses marchés n'est pas une démarche facile et un chef d'entreprise aura besoin d'un accompagnement institutionnel sérieux et d'un regard avisé.

Dans ce contexte, l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) a structuré, en relation avec d'autres organismes, une offre de service dédiés qui sont ci-dessous listés.

• Recherche d'investisseurs locaux :

Parce que l'ouverture des capitaux à des investisseurs peut être vécue avec une forte appréhension et un sens de dé- possession, l'ADEC initie une réflexion sur la mise en œuvre d'une « plateforme d'opportunités avec les grands comptes de l'économie insulaire ». Ainsi, lorsque - lors du traitement d'un dossier de restructuration - la recherche d'investissements extérieurs devient une exigence, la première étape du processus consiste désormais à solliciter au sein même des acteurs économiques insulaires un positionnement sur le sort de l'entreprise ou des solutions concrètes pour la participation à son rebond.

Contacts : olivier.mosconi@adec.corsica ;
lesia.sargentini@adec.corsica

• Recherche d'investisseurs internationaux :

L'ADEC avec le soutien (dans le cadre d'une convention) du réseau Business France, l'Agence nationale française pour l'internationalisation de l'économie, peut apporter son concours à la recherche de repreneurs pour des sites en difficulté ou en situation de fragilité avérée, en les valorisant auprès d'investisseurs étrangers. Elle peut également collaborer pour identifier des cibles répondant aux besoins de projets d'investissement étrangers identifiés. Le même type d'accompagnement par le biais de Business France existe en faveur d'entreprises en développement. Dans ce contexte, il s'agit d'une prestation pour l'entreprise et l'ADEC peut en alléger les coûts sous certaines conditions. Dans le contexte des mutations économiques, la recherche d'investisseurs intervient dans le cadre de la plateforme d'appui à la restructuration économique et peut nécessiter, sur les projets d'investissement stratégiques un travail conjoint avec le référent unique à l'investissement (RUI). Les RUI accompagnent les entreprises dans leurs démarches, les aident à se saisir des dispositifs disponibles, à lever les blocages administratifs, et les soutiennent dans la consolidation de leur plan de financement. Les RUI sont à l'écoute des investisseurs et élaborent l'offre d'accompagnement adéquate des pouvoirs publics. Une fois la décision d'investissement prise, les RUI pilotent l'ingénierie du projet. En lien avec les administrations nationales et locales et les collectivités locales, ils accompagnent l'entreprise dans ses



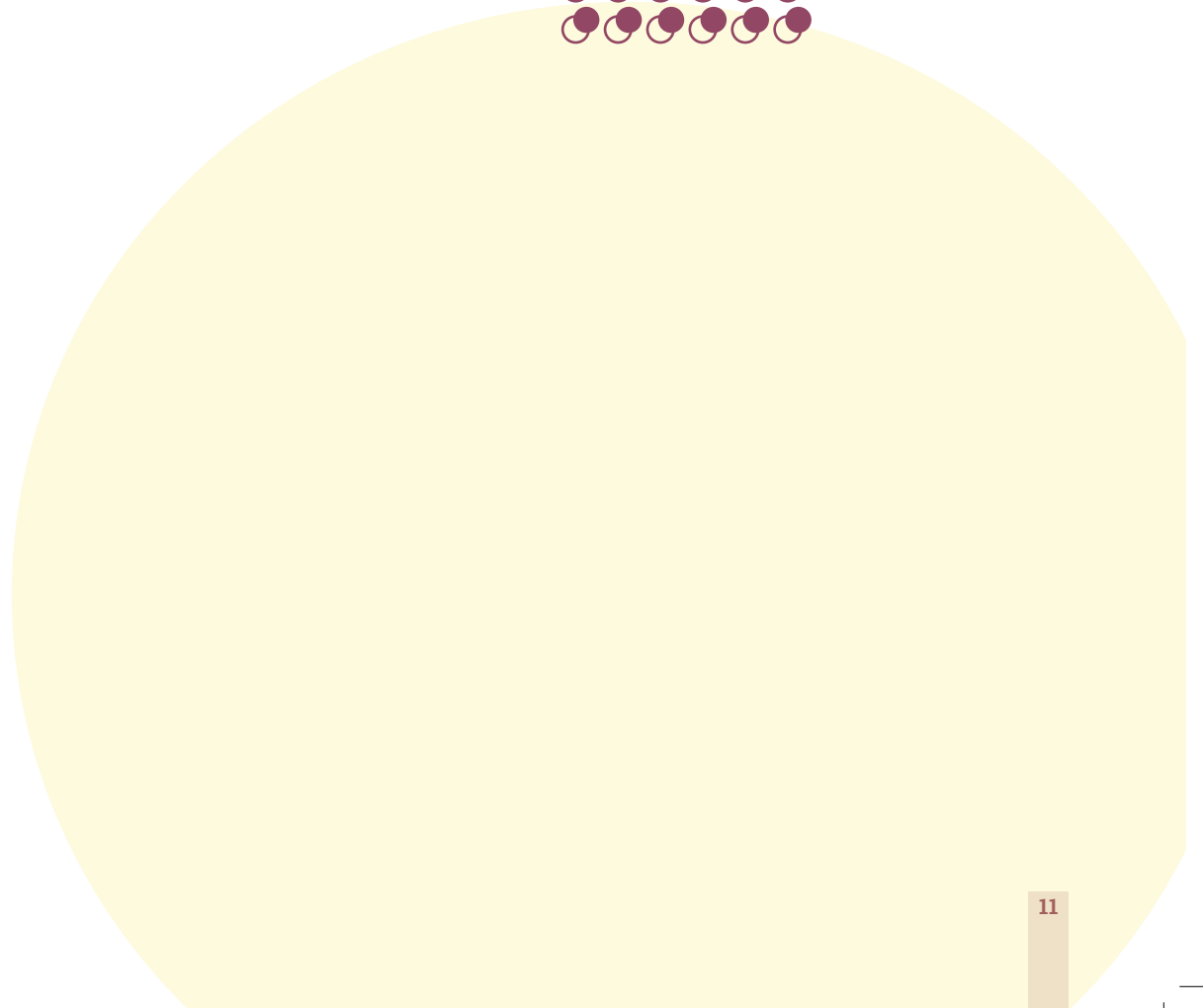
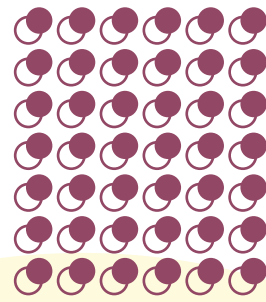
multiples démarches. Ils apportent aussi plus spécifiquement leur appui sur les projets stratégiques internationaux suivis par Business France.

Contacts : Recherche investisseurs internationaux ADEC-
lesia.sargentini@adec.corsica ;
RUI pour la région Corse -
jean-françois.dathie@direccte.gouv.fr

• Prospection de nouveaux marchés :

L'ADEC anime et coordonne sur son territoire la politique de développement à l'international. Elle soutient financièrement les TPE, PME et ETI entreprises au travers d'aides, tant individuelles que collectives, pour leur permettre de couvrir les différentes étapes de leur développement export : des premières démarches jusqu'au projet abouti. Ces aides peuvent s'appliquer à des coûts liés à la participation à un salon international y compris en France (location d'espace, aménagement espace, frais de transport et d'entreposage du matériel de démonstration, frais d'inscription pour 2 personnes...), des coûts liés à des missions de prospection internationales (rencontres d'acheteurs à l'étranger ou accueil d'acheteurs en Corse), des frais de déplacement (transports extra régionaux limités à 2 personnes ayant un lien direct avec l'entreprise), des coûts liés à la professionnalisation de la démarche de prospection de clients étrangers (ex. supports matériels et immatériels de promotion et communication en langue étrangère à destination d'un nouveau pays, site internet multilingue incluant e-commerce,...), des investissements immatériels réalisés par un prestataire spécialisé du secteur concurrentiel pour accompagner l'entreprise dans sa démarche d'internationalisation (sauf mise en place et fonctionnement d'un réseau de distribution dans un autre pays) et d'autres aides concernant les RH.

Contacts : Mission Corsexport ADEC –
michele.cristol@adec.corsica



UN ACCOMPAGNEMENT DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE, PENSÉ DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS, DE L'URGENCE AU REBOND.



Ecouter et orienter

(Conseiller à la restructuration économique, CRP, CDTE, cellules d'aide aux entreprises en difficulté des chambres consulaires, cellules de prévention du tribunal de commerce)

Soutenir la résolution de problèmes financiers

(Commission des chefs de service financiers, échelonnement de dettes fiscales et sociales, médiation du crédit, fonds d'ingénierie financière, audit financier)

Soutenir la relance et restructuration d'activité

(GEODE, diagnostic CESAAR, régime d'aide CdC - Pattu Ristrutturazioni, FDES, outils financiers, procédures collectives)

Sécuriser la situation de salariés

(Activité partielle, FNE formation, Diagnostics RH, Offre de formation des consulaires)

Faciliter la recherche d'investisseurs et de nouveaux marchés

(Recherche d'investisseurs locaux, recherche d'investisseurs internationaux, prospection de nouveaux marchés)

